

## **CONVOCAATION du CONSEIL MUNICIPAL**

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,

Vous êtes prié de participer à la séance du conseil municipal de Bassillac-et-Auberoche, qui aura lieu à la salle des fêtes de Bassillac – 750 avenue François Mitterrand – 24330 BASSILLAC-et-AUBEROCHE :

➤ **le mercredi 11 septembre 2024 à 18h30**

### **Ordre du jour :**

#### **GRAND PERIGUEUX :**

AMELIA2 – Attribution de subvention

Règlement Local de Publicité Intercommunal – Adhésion au service commun instructeur

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

La Poste – Renouvellement de la convention pour l'agence postale commune Le change

Location des salles municipales – Modification des tarifs

#### **AFFAIRES FINANCIERES**

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Courts de tennis couvert – demande de subventions

Fenêtre de la garderie d'Eyliac – demande de subvention

Extension de la maison médicale – renonciation de la subvention obtenue par le département

Attribution d'une subvention à une association

Attribution d'une bourse au profit d'un étudiant en médecine

Scolarisation enfants en classe ULIS – participation financière à la commune de Boulazac-Isle-Manoire

Redevance d'occupation du domaine public – Gaz 2024

Redevance d'occupation du domaine public – opérateur téléphonique

Mise en vente d'un bien immobilier communal - Bassillac

#### **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 24**

Convention de servitude

DMA Haut Chignaguet secteur 10 – non poursuite des travaux de génie civil de Télécommunication

#### **AGUR**

Convention relative à l'entretien et la réparation des appareils de lutte contre l'incendie

#### **Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine**

Acquisition foncière

**RESSOURCES HUMAINES**

Diminution du temps de travail – adjoint technique

Avancement de grade – Liste d'aptitude de promotion interne des agents de maîtrise

Modification des conditions d'attribution du RIFSEEP

Mise à jour du tableau des effectifs

En cas d'impossibilité de participer à la réunion, vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-joint un modèle de procuration.

Un conseiller peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Fait à la Bassillac-et-Auberoche, le 05 septembre 2024

**Le Maire,**  
**Michel BEYLOT**

